

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
de la séance du 14 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 8 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, M. Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRAZT, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT.

Marc WILDY est arrivé à 18 h 30.

Absents excusés :

M. Vincent ANTOINE
Mme Sandra HAZEMANN

Absents excusés et Procurations :

Mme Doris SCHNEIDER a donné procuration à M. Mario HEGY

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décision modificative
3. Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
4. Informations
5. Divers

1) **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2015**

L'approbation du procès-verbal du 25 novembre 2015 est reportée à la prochaine séance du conseil municipal prévue en janvier 2016.

2) **Budget Primitif 2015 - Décision modificative (n° 9) relative à l'emprunt du groupe scolaire**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer une écriture comptable relative au règlement de l'emprunt du groupe scolaire,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

Dépense d'Investissement	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	
Article 2315 – Installations, matériel et outillages technique	- 1 100 €
Dépense d'Investissement	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	
Article 168751 – GFP de rattachement	+ 1 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Haut-Rhin présenté par Monsieur le Préfet le 9 octobre et notifié à la communauté de communes Essor du Rhin le 12 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose, dans sa mesure N°4, la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes Centre Haut-Rhin formant une entité de 16 communes et 24403 habitants,

Considérant que les élus de la commune de Rustenhart demandent que les territoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) existants ne soient pas scindés, mais fusionnés et que les différentes propositions de Monsieur le Préfet ne conduisent pas à opter pour des éclatements d'EPCI existants,

Considérant la délibération de la communauté de communes Essor du Rhin du 30 novembre 2015 émettant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (mesure N°4) et proposant d'amender le projet pour soumettre la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et de la communauté de communes du Pays de Brisach,

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (mesure N°4) ;
- **PROPOSE** d'amender le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour soumettre la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et de la communauté de communes du Pays de Brisach formant une entité de 29 communes et 32455 habitants, aux motifs suivants :
 - de nombreux services à la population relient historiquement les deux territoires (déjà mutualisés et rendus à l'échelle des deux communautés de communes ou bien à cheval sur les périmètres : transport à la demande, système d'informations géographiques, assainissement, eau potable, carte scolaire du collège Félix Eboué, centre des finances publiques de Neuf-Brisach, usine électrique municipale de Neuf-Brisach...) ;
 - les communautés de communes sont tous deux engagées dans une dynamique de coopération transfrontalière ;
 - cet amendement devrait permettre à court terme de diminuer le nombre de syndicats (fusion de syndicats existants ou suppression liée au transfert de compétences) ;
 - les conférences territoriales de l'action publique (CTAP), futurs maîtres d'œuvre de la coordination entre les collectivités, instaurées par la loi « MAPTAM », prévoient la représentation des présidents de communautés de plus de 30000 habitants ;
 - une organisation territoriale s'étalant du Nord au Sud et axée autour du Rhin (réseau routier, circulations douces, cours d'eau et canaux, massifs forestiers, îles du Rhin...).
- **REAFFIRME** sa volonté que les 7 communes membres de la communauté de communes Essor du Rhin restent ensemble et unies dans le nouveau découpage intercommunal pour continuer le travail amorcé il y a 43 ans et pour que chaque membre (et donc ses populations) continue de profiter des investissements financés par tous et réalisés principalement sur la plus grande commune qui concentre les équipements communautaires (Fessenheim) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet.

4) Informations

4.1 Urbanisme

- Déclarations Préalables

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
02.12	M. Pascal LIERMANN 5, rue des Coquelicots	5, rue des Coquelicots Clôture en grillage rigide gris anthracite.

5) Divers

- Les membres du conseil ont repris le débat concernant la modification du schéma départemental de coopération intercommunale, notamment autour des questions de la fusion avec le Pays de Brisach au lieu de la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin, ainsi que le rôle de Fessenheim pour son désir de création de la commune nouvelle avec Balgau et Namsheim. Un échange s'installe entre les différents conseillers.

Mme Béatrice HASSENFRTZ demande comment la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin réagit face à cet état de fait. M. le Maire précise que la Communauté de Communes du Centre haut Rhin n'est pas défavorable à ce changement d'orientation du fait que Fessenheim veut créer une commune nouvelle. M. Jérôme HEGY évoque lors du débat le devenir de la déchetterie dans ce nouveau contexte et rappelle que Fessenheim était favorable à la fusion avec le Centre Haut-Rhin dans un premier temps. Ce n'est qu'après proposition du schéma par le Préfet que Fessenheim a émis le souhait de créer une commune nouvelle se rattachant automatiquement avec le Pays de Brisach. M. Jean-François BINTZ évoque l'idée d'une fusion des trois Communautés de Communes et demande combien de délégués par commune seront nommés pour représenter chaque Commune membre. M. le Maire précise que la Communauté de Commune du Centre Haut-Rhin n'envisage pas de fusion à trois pour l'instant, ceci pour des raisons de proximité avec les administrés. Le nombre de délégués est fixé selon le nombre d'habitants des communes, soit un délégué au lieu de deux pour notre village. M. le Maire souligne que le souhait premier était de ne pas casser ce qui a été fait par nos sept communes. Il est dans notre intérêt de rejoindre la Communauté du Pays de Brisach, car divers avantages se profilent, notamment l'obtention d'un spanc, d'une déchetterie et d'une compétence concernant la gestion des périscolaires, certes différente, mais existante.

- M. Jean-François BINTZ émet le souhait d'organiser davantage de réunions avec les membres de la commission finances (une par mois avant chaque conseil). M. le Maire précise que nous aurons des réunions « finances » en vue de la préparation du Budget 2016.
- M. le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur participation à l'organisation de la fête des aînés, ainsi que pour le déroulement des élections régionales.
- M. le Maire rappelle que la rencontre prévue à la centrale nucléaire de Fessenheim est prévue le 15/12 à 18 h, ainsi que la fête de Noël des enfants le 18 décembre à 14 h.
- M. le Maire informe les membres présents que la prochaine réunion du Bureau du Conseil Communautaire aura lieu le 21/12 à la ComCom de l'Essor du Rhin.
- Compte-tenu des fêtes de fin d'année, le ramassage des déchets aura lieu le 26 décembre.
- M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le secrétariat de mairie a été pourvu de nouveaux postes informatiques le 7 décembre dernier. Ce changement a occasionné quelques perturbations dans le déroulement et la gestion des tâches en cours.

- M. le Maire annonce que suite au décès de M. Paul AMBIEHL, la constitution des membres de l'association des anciens combattants a été changée et que M. François MULLER en a été élu Président. M. le Maire a également cité les noms des nouveaux membres et a souligné que des précisions seront demandées concernant la nomination du trésorier.
- M. Jérôme HEGY précise à M. Frank PETERSCHMITT que France Télécom, a fait une proposition à M. Paul PETERSCHMITT concerné par la gêne occasionnée par des câbles posés sur les toits.
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a contacté la DIRT (Direction de l'Unité Routière) pour demander une intervention sur un couvercle tampon d'assainissement, situé au 30 rue de Hirtzfelden, occasionnant une gêne notoire au riverain proche, par le bruit causé par le passage incessant des véhicules. L'entreprise WERNER doit établir un devis.
- M. André AMBIEHL a constaté que la sirène d'alerte ne fonctionne pas. M. le Maire précise qu'il est informé de ce dysfonctionnement.
- M. André AMBIEHL demande quelle est l'action possible du CCAS auprès d'administrés en difficulté. M. le Maire informe les membres du conseil que des bons alimentaires ont été octroyés et qu'il est intervenu auprès du Président du Conseil Départemental, suite à une coupure d'électricité. Une mise en relation avec une assistante sociale a été faite pour l'établissement d'un dossier d'aides complémentaires.
- Comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre, M. Jérôme HEGY remet le dossier concernant Internet Très Haut Débit à M. Marc WILDY, afin qu'il puisse prendre connaissance des actions en cours.
- M. Pascal WALTISPERGER informe les membres du conseil que l'entreprise Créa Jardin a été sélectionnée pour effectuer la taille des arbres.
- M. Frank PETERSCHMITT demande si M. le Maire envisage prochainement de faire une réunion avec les membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse, souhaitant devenir permissionnaire d'un lot de chasse. M. le Maire confirme qu'une réunion sera programmée début 2016. Par ailleurs, M. le Maire précise que le nouveau logiciel permettant la gestion de la chasse a fait apparaître les surfaces plus exactes de chaque lot et que le plan de chasse attendu sera bientôt transmis.
- M. le Maire souhaite à l'ensemble des membres du conseil municipal de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

* * *

La séance est clôturée à 19 h 00.

Pour information :

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu **le mardi 19 janvier 2016 à 20 h.**